



FILIÈRE Travaux publics

Formation continue adulte

## Signalisation temporaire de chantiers

### La formation :

À l'issue de la formation, le participant est capable de :

- Connaître les textes réglementaires et leurs modalités d'application
- Appréhender les critères environnementaux permettant de définir une signalisation pertinente

**DURÉE : 1 jour (7h) | Formation en présentiel**

# Signalisation temporaire de chantiers

## Pour qui est cette formation ?

Être âgé de 18 ans.  
Toute personne exerçant son activité sur des chantiers routiers.  
Permis B souhaitable.

## A Objectifs :

À l'issue de la formation, le participant est capable de :

- Connaître les textes réglementaires et leurs modalités d'application
- Appréhender les critères environnementaux permettant de définir une signalisation pertinente

## A Le contenu :

- L'accidentologie des chantiers soumis à la signalisation temporaire
- La responsabilité pénale et la signalisation temporaire
- Les arrêtés et demandes d'autorisation avant mise en place d'une signalisation temporaire
- Les 4 principes de la signalisation temporaire
- Inventaire du matériel
- Les nouvelles normes
- Les procédures de la pose et dépose
- La signalisation des individus, du matériel et des véhicules
- La signalisation des chantiers fixes et mobiles
- La signalisation des chantiers sur chaussées bidirectionnelles et sur chaussées séparées
- La particularité de l'agglomération
- La confection d'un plan de signalisation : étude de cas

## A Modalités pédagogiques et d'alternance :

Formation en présentiel.

Dates : sur demande.

Durée : 1 journée de 7h.

Organisation de session à la demande en Inter ou Intra entreprise.

Alternance des apports théoriques et pratiques, travaux à partir de cas de chantiers, retours d'expériences.

Diffusion vidéos, livret EDISER sur les règles de la signalisation.

## A Evaluation et validation du diplôme :

Attestation de formation obtenue à l'issue d'un questionnaire à choix multiples.

## A Modalités d'entrée en formation :

Évaluation du besoin par le coordonnateur de la formation dans le cadre d'un entretien.



100%  
TAUX DE RÉUSSITE  
AUX EXAMENS EN  
2022

100%  
TAUX D'INSERTION  
EN 2022

100%  
TAUX  
D'APPRÉCIATION EN  
2022



## Et après ?

### MÉTIER VISÉS :

Salarié dans les entreprises de travaux publics (routes, terrassements, canalisations, génie civil, réseaux), entreprises du bâtiment, espaces verts, services de l'équipement et services techniques communaux.



### Tarif et financement :

#### 1120€ :

Financement en fonction du statut (salarié ou demandeur d'emploi...) et des contraintes des organismes financeurs.

Accord de financement obligatoire avant l'entrée en formation.